

République française
TARN
CADALEN - COMMUNE

Date de transmission de l'acte: 06/07/2026
Date de réception de l'AR: 06/07/2026
081-218100469-DE_2026_45-DE
A G E D I

Séance du jeudi 02 juillet 2026

Date de la convocation : 25/06/2026

Le jeudi 02 juillet 2026 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 19	Présents : Sébastien BRAYLÉ, Peggy AMALBERT, Christophe RAYNAUD, Géraldine NOEL, Christian DAVALAN, Marie DELCAYRE, Aline CHEVALIER, Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Pierre RUTKOWSKI, Marine LENOIR, Paul MARION
Présents : 14	
Représentés : 3	
Absents et excusés : 2	Représentés : Pascal SANLEFRANQUE représenté par Pierre RUTKOWSKI, Denise STEVENSON représentée par Peggy AMALBERT, Lucie RYCKEWAERT représentée par Christophe RAYNAUD
Pour : 17	
Contre : 0	Excusés : Stéphan POUGET, Philippe COUDERC
Abstentions : 0	Absents :
Secrétaire de séance : Jean-Michel DOYEN	

Délibération n°DE_2026_45

Objet : Remboursement à l'ASL Les Coteaux de la Peyre de la facture de l'éclairage suite à la rétrocession en date du 11/02/2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par acte notarié en date du 11 février 2026 l'ASL Les Coteaux de la Peyre a rétrocédé à la commune la voirie et l'éclairage public.

La demande de rattachement de l'éclairage public a été faite le 17 avril 2026 auprès d'EDF mais entre temps l'ASL Les Coteaux de la Peyre a dû s'acquitter de la facture d'éclairage public de mars 2026 pour un montant de 115.84 €.

L'acte de rétrocession étant antérieur à la facture, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rembourser cette facture.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 02 juillet 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 17 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire

ACCEPTE de rembourser la somme de 115.84 € correspondant à la facture de l'éclairage public de mars 2026 à l'ASL Les Coteaux de la Peyre

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Le secrétaire,

Sébastien BRAYLE

Jean-Michel DOYEN



Mis en ligne le 07/07/2026